

La Région agit pour aider les départs en classe de neige et en séjour de ski

« Nous ne voulons pas une montagne sous cloche, nous voulons que nos enfants profitent des plaisirs du ski afin de sécuriser l'avenir de nos stations de montagne. »

Contexte et repères

Alors que **la montagne est un formidable terrain d'apprentissage**, nos jeunes auvergnats et rhônalpins méconnaissent de plus en plus ce milieu, même lorsqu'ils habitent en immédiate proximité des stations.

Autrefois, **les classes de neige** ont fait découvrir au plus grand nombre, notamment aux publics les plus éloignés, les joies de la montagne. Or, les départs en classes de neige, et plus largement en classes de découverte, **diminuent chaque année un peu plus, un phénomène encore aggravé avec la crise sanitaire.**

A la Région, le retour en nombre des enfants et des jeunes en montagne est perçu au contraire comme **un enjeu très important pour l'avenir de nos stations**. En effet, une initiation précoce à l'univers de la montagne et aux pratiques sportives de pleine nature est une bonne **garantie de fréquentation des stations à l'âge adulte**, et peut susciter de vocations pour s'installer à la montagne.

La Région, aux côtés des Départements volontaires, se mobilise pour **rendre l'apprentissage du ski et la découverte de la montagne accessibles à tous les élèves** d'écoles élémentaires, aux collégiens et aux lycéens d'Auvergne-Rhône-Alpes. **Elle prend en charge les frais de transport des séjours dans une enveloppe maximale de 3 000 € par classe ou par groupe.** Cette aide régionale doit permettre de lever en grande partie le frein financier et d'inciter les enseignants et les communes à organiser ce type de séjour.

➔ **Depuis 2019, nous avons ainsi permis à 928 classes et 21 105 élèves de partir à la neige pour un budget de 665 000 €. Désormais, nous élargissons notre dispositif au secondaire.**

Les contours du dispositif

Le dispositif est ouvert **depuis le 1^{er} janvier 2022** aux établissements publics et privés sous contrat d'Auvergne-Rhône-Alpes (élémentaire, collège, lycée) qui organisent des classes de découvertes ou des séjours en montagne, ou qui organisent un cycle ski à la journée.

L'aide de la Région, qui s'inscrit **dans la cadre du Plan Montagne**, est de **3 000 € maximum pour prendre en charge les coûts de transports liés au séjour ou au cycle ski** : transport depuis l'établissement jusqu'au lieu de séjour et transport du lieu de séjour aux lieux de pratique.

Le montant de la subvention est égal à la facture établie par le transporteur. Le versement intervient après la réalisation du séjour ou à la fin du cycle ski et sur présentation de la facture acquittée. Une subvention inférieure à 500 € ne pourra pas être sollicitée.

Les demandes de subventions doivent être déposées obligatoirement à la Région avant le séjour ou la première séance de ski. **Les dossiers retenus seront votés en Commission permanente.**

➔ Une adresse de contact à la Région : classedeneige@auvergnerhonealpes.fr

➔ Au global, la Région va **mobiliser une enveloppe de 6 M€** en fonctionnement **sur la durée du mandat (2022-2028).**

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- **Pour les classes et séjours de découverte :**
 - une durée minimum de 5 jours avec 4 nuitées obligatoires en zone de montagne Région ;
 - organisées par un établissement public ou privé sous contrat d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

La Région agit pour aider les départs en classe de neige et en séjour de ski

« Nous ne voulons pas une montagne sous cloche, nous voulons que nos enfants profitent des plaisirs du ski afin de sécuriser l'avenir de nos stations de montagne. »

- ayant au programme des activités de découverte de la montagne ou de pleine nature (ski de piste, ski de fond, raquette, randonnée, escalade, alpinisme, course d'orientation, sport en eaux vives, via ferrata, VTT).
- o **Pour les cycles ski** : 5 séances de ski au minimum (alpin ou nordique) réparties en 5 demi-journées ou 3 journées organisées par un établissement public ou privé sous contrat d'Auvergne-Rhône-Alpes et se déroulant dans une station de la région.

NB / La subvention sera versée à la structure organisatrice : école via sa coopérative scolaire, établissement scolaire du secondaire, association de parents d'élèves, commune, intercommunalité. Dans le cas où le séjour est entièrement organisé par un opérateur tiers (dont le centre de vacances lui-même), il sera éligible à condition que l'aide régionale permette de diminuer le coût facturé à l'établissement du montant exact de la subvention. En clair, **le bénéficiaire de la subvention est celui qui engage les dépenses et qui règle la facture au transporteur**. Le bénéficiaire devra avoir un numéro de SIRET et un compte bancaire.

Messages

- A la Région, nous refusons l'attitude voulue par les écologistes qui consiste à condamner les emplois de la montagne, à tout geler et finalement à transformer la montagne en conservatoire. Au contraire, nous sommes **pour un développement équilibré de la montagne** en investissant **pour une montagne durable** tout en encourageant le plaisir du ski. C'est le sens de nos aides pour **favoriser le départ à la montagne de nos jeunes**.
- En rendant l'apprentissage du ski accessible à tous les élèves du primaire et du secondaire d'Auvergne-Rhône-Alpes, **nous formons la clientèle de demain**. La transition vers un modèle de développement touristique **plus durable** incite en effet à favoriser la **clientèle de proximité**.
- **Le ski doit être accessible à tous**. Nous devons garder **un ski populaire**. **Dans notre région, un enfant sur deux n'a jamais mis les pieds sur des skis**. Ce n'est pas normal. C'est le sens de notre engagement, c'est un enjeu important de notre **Plan Montagne**.

Point d'actualité

Le 30 décembre dernier, **Laurent WAUQUIEZ** a alerté par un courrier le Premier ministre **Jean CASTEX** sur la baisse d'activité économique qui menace l'avenir de nos stations, et particulièrement sur la situation des centres de vacances qui doivent s'adapter aux annulations des classes de neige en ce début d'année 2022. La Région demande **la mise en place d'un plan spécifique pour les soutenir**. Il est notamment proposé de mettre en place un plan d'incitation au sein de l'Education nationale **afin de développer les classes découverte au printemps et à l'automne prochains**. Il s'agirait, par exemple, d'inscrire ces séjours en projet pédagogique pour les classes concernées. Ce plan aurait ainsi des effets bénéfiques à la fois pour nos enfants et pour nos centres de vacances.

Ce mardi 25 janvier, **Fabrice PANNEKOUCKE**, Conseiller régional de Savoie délégué aux Espaces valléens, et **Emilie BONNIVARD**, Conseillère régionale de Savoie et Députée, ont échangé avec les acteurs des réseaux d'hébergeurs et directeurs de centres de vacances pour prendre le pouls des difficultés rencontrées par ces derniers. Le rôle d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme pour mettre en place des actions de relance de l'activité a été souligné. En parallèle, **Fabrice PANNEKOUCKE** a alerté de nouveau **Jean-Baptiste LEMOYNE**, Ministre délégué au Tourisme, afin qu'un plan de soutien puisse voir le jour.